



Adaptez votre épargne à votre vie

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> > L'épargne : constituer un capital par apports successifs réguliers ou non > Le placement : faire fructifier un capital disponible > Le revenu : obtenir un revenu régulier ou non, immédiat ou différé
Forme du contrat	Contrat d'assurance vie en euros à versements et retraits libres.
Durée conseillée	8 ans. Durée du contrat : 25 ans prorogeable par tacite reconduction.
Montants minimaux	A l'ouverture : 1 530 € + 22 € de frais de dossier Versements/retraits libres suivants : 240 € Versements/retraits programmés : 50 € par mois.
Date d'effet	Le jour de la signature de la demande de souscription.
Rémunération	Taux minimum garanti annuellement, communiqué en début d'année. Participation aux bénéfices attribuée le 1 ^{er} janvier n+1 au prorata des intérêts acquis le 31 décembre de l'année n.
Historique des performances	5,50% en 2002 / 4,70% en 2003 / 4,50% en 2004 et 2005 / 4,35% en 2006 / 4,35% en 2007 / 4,35% en 2008 Performances nettes de frais de gestion, hors prélèvements sociaux.
Rachat partiel ou total	Possible à tout moment. Minimum à laisser sur le contrat : 1 480 €
Garantie décès	La totalité de la valeur acquise est versée au(x) bénéficiaire(s) désigné(s).
Fiscalité en vigueur au 01/01/2009	Prélèvements sociaux déduits chaque fin d'année des intérêts crédités. En cas de rachat : <ul style="list-style-type: none"> > Avant 8 ans, les intérêts retirés sont imposés sur le revenu ou bénéficient du prélèvement libératoire de 35% ou 15% selon la date de sortie. > Après 8 ans, les intérêts retirés sont exonérés d'impôt sur le revenu jusqu'à 4 600 € par an pour un célibataire et 9 200 € pour un couple. Au-delà, les intérêts sont intégrés dans les revenus déclarés ou imposés forfaitairement à 7,5%. Droits de succession : fiscalité en vigueur de l'assurance vie.
Valorisation	Les intérêts sont calculés par quinzaine et sont inscrits tous les mois sur le contrat. Ils portent ainsi eux-mêmes intérêts.
Informations	<ul style="list-style-type: none"> > Relevé de situation envoyé après chaque opération (sauf versements programmés) > Sur internet : www.ganpatrimoine.fr : <ul style="list-style-type: none"> • Consultation de la valeur acquise par le contrat • Modification des versements réguliers • Versements et retraits libres
Les avantages de Libregan	<ul style="list-style-type: none"> > La sécurité d'un contrat dont le capital est garanti > Un taux d'intérêt minimum garanti avantageux > Liberté des versements et des retraits > Avantages fiscaux et successoraux de l'assurance vie